

30-03-VTD

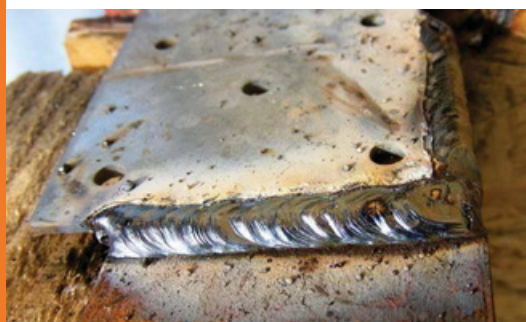
CONTRÔLE VISUEL ACCÈS DIRECT

PUBLIC CONCERNÉ

Contrôleur, Technicien inspecteur,
Ingénieur, Soudeur

DURÉE

2 journées (14 heures)



LIEUX

GISMIC Formation Ars-Laquenexy
ou dans vos locaux

CONTACTS

GISMIC Formation

3 Rue Royal Canadian Air Force,
57530 Ars-Laquenexy
Tél : 03 56 12 00 21

Laurent PROBST

Responsable Technique et
Pédagogique
Tél. : 07 76 31 19 78
l.probst@groupegismic.com

Adeline COLSON

Coordinatrice Formation
a.colson@groupegismic.com

Objectifs pédagogiques :

Évaluer la qualité visuelle des assemblages soudés.

Au terme de la formation, vous serez en mesure :

- De réaliser un contrôle visuel,
- De repérer et de caractériser les défauts,
- D'appliquer les critères d'acceptation,
- D'établir un rapport de contrôle visuel.

Contenu de la formation :

- La terminologie suivant la norme NF EN 1330-10,
- La définition du contrôle visuel,
- La présentation de la norme NF EN ISO 13018,
- Les principales méthodes de contrôles non destructifs,
- La présentation du système de certification COFREND,
- La présentation de la norme NF EN ISO 17637,
- Le contrôle visuel avant, pendant ou après le soudage,
- Les équipements utilisés,
- La présentation des principaux procédés de soudage,
- Les risques de défauts liés aux procédés de soudage,
- Les positions de soudage suivant NF EN ISO 6947,
- Le joint soudé,
- La préparation des joints et des bords à souder,
- La classification des défauts suivant NF EN ISO 6520-1,
- Les limites des défauts suivant NF EN ISO 5817,
- La présentation des différents codes et des critères d'acceptation (CODAP 2010 - RCCM 2012 Tome IV – Arrêté Ministériel du 24 mars 1978)
- Les moyens utilisés pour effectuer le contrôle visuel,
- Les exemples de défauts de surface,
- Démonstration sur échantillons et techniques de mesure.

Moyens pédagogiques :

- Séances questions/réponses, exercices pratiques.
- Jauge de mesurage, pièces pédagogiques, rapport de contrôles vierges, salle de travaux pratiques adaptée à la méthode de contrôle visuel.

Attestation de formation :

A l'issue de la formation, une attestation de formation mentionnant l'intitulé de l'action, l'objectif pédagogique, la date et la durée de la formation vous sera transmise.